

N° 14 – OCTOBRE 2020

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE: RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2020

En mars 2020, 27 344 personnes travaillent au sein des 37 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 196 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 31 540 personnes.

Entre l'enquête 2019 et celle de 2020, une OI supplémentaire fait son apparition : l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit.

L'effectif du personnel des OI s'accroît de 2,6 % entre 2019 et 2020. La nouvelle OI n'a qu'un faible impact sur cette évolution, car elle est de petite taille.

Le nombre de fonctionnaires permanents augmente de 1,8 % et celui des non permanents de 4,6 %. La part de ces derniers continue de progresser et dépasse 30 % du total en 2020, alors qu'ils en représentaient moins du quart en 2012.

#### Personnes occupées dans les organisations internationales, les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2020

OI au bénéfice d'un accord de siège	25 371
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	800
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	1 173
<b>Total OI</b>	<b>27 344</b>
Missions permanentes et consulats	4 196
<b>Total</b>	<b>31 540</b>

#### Dépenses en millier de francs des organisations internationales établies à Genève, en 2019

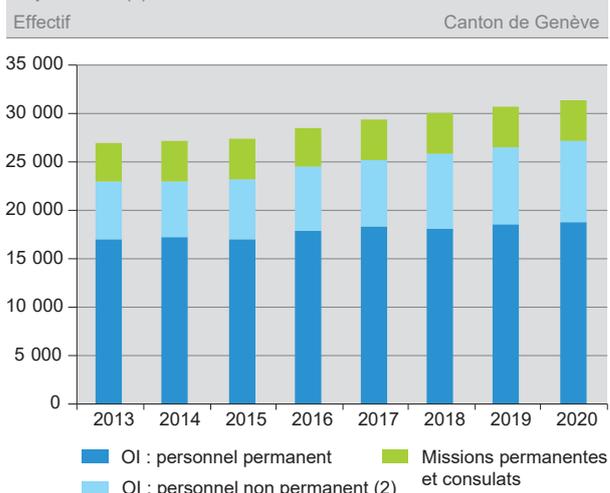
OI au bénéfice d'un accord de siège	5 770 716
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	200 436
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	420 567
<b>Total</b>	<b>6 391 719</b>

#### Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2019

Réunions internationales	3 489
Séances tenues	19 772
Délégués et experts	182 003

Source : Office cantonal de la statistique

#### Personnes occupées dans les organisations internationales, les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2013 (1)



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI ; en 2016, 33 OI ; en 2017 et 2018, 34 OI ; en 2019, 36 OI ; en 2020, 37 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

## Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les organisations internationales sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

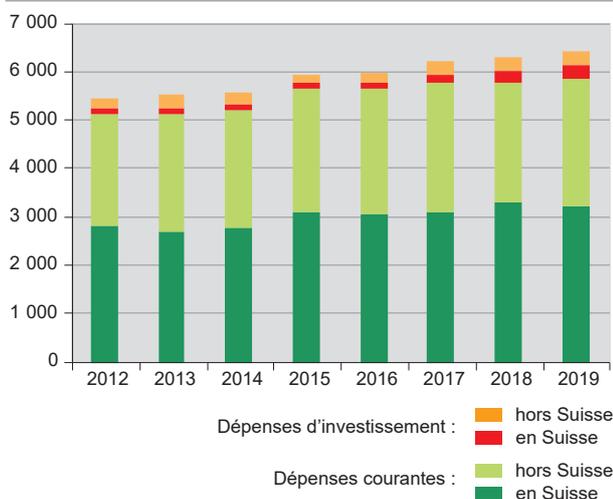
Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2020 concernent les 37 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 24 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 9 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

## Les dépenses des organisations internationales

En 2019, les dépenses engagées par les OI se montent à 6,392 milliards de francs. Elles progressent de 1,5 % par rapport à 2018. Les dépenses courantes – qui sont composées principalement des coûts salariaux et qui représentent 92 % du total des dépenses – s'accroissent de 1,6 %, tandis que les dépenses d'investissement diminuent de 0,5 %.

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2012 (1)  
En million de francs Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI.

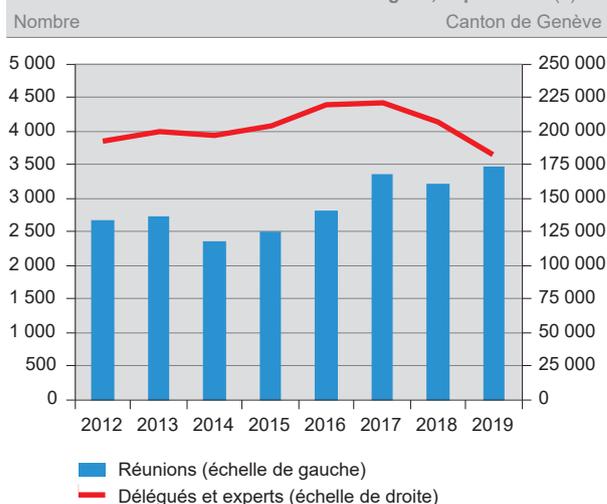
Source : Office cantonal de la statistique

Plus de la moitié des dépenses (3,488 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Celles-ci englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

## L'activité confériencière des organisations internationales

En 2019, le nombre de réunions organisées par les OI durant l'année (3 489) est en hausse de 7,8 % par rapport à 2018. En revanche, le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (182 003) continue de reculer. En 2019, une baisse de 12,1 % est enregistrée.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales établies à Genève et nombre de délégués, depuis 2012 (1)



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

## Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), 431 OING travaillant en étroite collaboration avec les OI sont présentes à Genève en 2020. Parmi elles, 206 comptent au moins un emploi ; elles groupent 3 112 emplois. A titre de comparaison, en 2019, elles étaient 199 et représentaient 2 974 emplois. La hausse du nombre d'emplois est donc de 4,6 %.

Pour les 225 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, tenu à jour en continu par l'Office fédéral de la statistique. Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour 88 % des OING, l'état à fin 2018 et pour 12 % des OING, l'état en 2019 ou 2020. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 206 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 66 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 28 % affichent entre 10 et 49 emplois et 6 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre 51 % des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Près de la moitié œuvrent dans celui regroupant l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme et les migrations.

Organisations internationales non gouvernementales et emplois, selon le domaine principal d'activité, en 2020		
Chiffres annuels	Canton de Genève	
	OING	Emplois
Paix, sécurité et désarmement	20	323
Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations	102	1 385
Travail, économie, commerce, science, télécommunications	38	886
Santé	26	300
Environnement et développement durable	20	218
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>3 112</b>

Source : Office cantonal de la statistique

## LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

### Les 24 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;

- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT) ;
- l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

### Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

### Les 9 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF) ;
- Interpeace ;
- Medicines Patent Pool (MPP).

L'Association du Code de Conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) a signé un accord sur les privilèges et immunités avec le Conseil fédéral en novembre 2019. Elle sera intégrée à l'enquête en 2021.

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité confédératrice concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

[http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06\\_06](http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06)